Image not found or type unknown

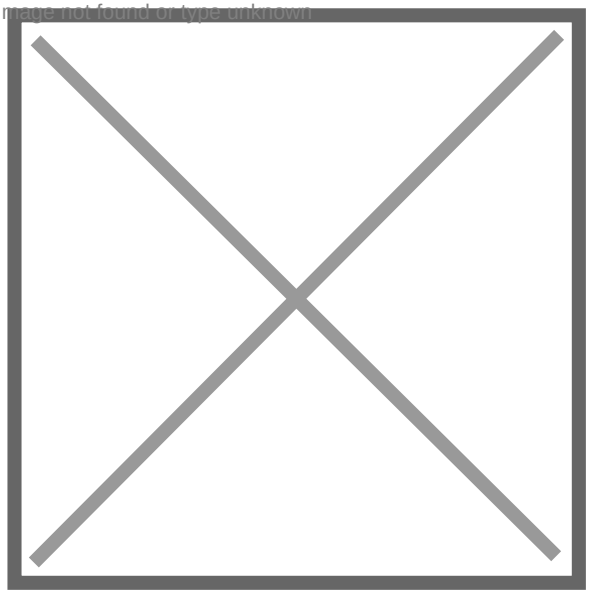

Litige avec mon employeur sur un contrat de prêt apres demission

Par **konamok**, le **10/06/2008** à **01:15**

bonjour

voila je vais vous exposer mon probleme, j'ai recement demissionné pour un travail mieux remunéré, j'etais en contrat CNE, donc je suis parti du jour au lendemain

le probleme qui se pose, c'est que j'ai 2 dettes avec mon ancien employeur, a savoir

un prêt de 1000 euros et un achat

le prêt de 1000 euros etait remboursable en 10 fois (contrat a l'appui) il me reste 122 euros a devoir sur ce prêt car j'ai autorisé mon employeur a garder la totalité de mon solde pour remboursé

par contre il reste 1000 euros sur l'achat qui était lui meme remboursable en 10 fois , avec seulement comme document, mon consentement ecrit sur la facture afin d'autoriser mon ancien employeur à debiter ces sommes sur mon salaire.

sur le contrat de prêt il ya un passage que je ne comprend pas reellement , le voici:

"en cas de resiliation du contrat de travail de mr X , pour quelque motif que ce soit, avant extinction de sa dette, les somme restant dues seront compensables avec les créances acquises par Mr X contre la société"

qu'est ce que cela veux dire ?

n'oublions pas que cela n'est que pour le prêt de 1000 euros, aucun contrat n'a été etabli pour l'achat avec reglement en 10 fois, juste une phrase :

"j'autorise la société X a prelever la somme de 100 euros par mois sur mon salaire pendant 10 mois afin de regler mon achat"

mon employeur veux m'attaquer en justice pour le paiement global de ces sommes, a savoir 1122 euros, alors que je lui est proposé de lui regler le tout en 4 fois en especes, mais il refuse car il veux un cheque de caution de globalité

par ailleurs, mon emploeur refuse de me donner mon certificat de travail et mon attestation assedic tant que la dette n'est pas soldé

en a t'il le droit? ai-je une solution face a ce dileme ?

je vous remercie pour vos reponses

cordialemement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés